

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 376

présenté par

M. Le Roch, M. André, Mme Marcel et M. Pellois

-----

**ARTICLE 23**

Compléter l'alinéa 27 par la phrase suivante :

« Ces dispositions s'appliquent aussi aux activités d'extraction. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à adapter la terminologie au secteur de l'extraction de matériaux.